

# DEMANDE DE DÉROGATION D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES ET POINTS DE TRI DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ACCM

La communauté d'agglomération ACCM propose aux habitants du territoire **une dérogation gratuite d'accès aux déchèteries et points de tri**. Cette dérogation personnelle est **uniquement réservée aux particuliers** résidant sur le territoire ACCM.

**La dérogation devra être présentée à chaque passage** dans une déchèterie ou points de tri du territoire de la communauté d'agglomération. **Les apports sont limités à 5 m<sup>3</sup> par jour**, quelle que soit la déchèterie ou le point de tri.

Pour les huiles usagées, la limitation est de 10 litres par apport et par jour.

Pour les déchets de types : peintures, solvants, produits phytosanitaires, etc... la limitation est de 20 litres par jour.

**Pour des quantités plus importantes, les usagers sont invités à contacter directement des filières d'évacuation et de valorisation spécialisées dans le traitement des déchets.**

## Pour bénéficier de cette dérogation, il vous suffit de remplir ce formulaire et fournir les documents suivants :

- \* La **photocopie du certificat d'immatriculation** (carte grise) de votre véhicule.
- \* Un **justificatif de domicile récent de moins de 3 mois** : facture eau, électricité, téléphone, internet, quittance loyer...
- \* **L'attestation sur l'honneur** (à télécharger via cet [hyperlien pour la version numérique](#)).

Date de votre passage en déchèterie : ..... (Maximum 2 jours consécutifs).

Type de déchets : .....

Déchèterie de : .....

Monsieur  Madame

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal / Ville : .....

Téléphone : .....

**"Je certifie l'exactitude des renseignements fournis, ainsi que la validité des pièces produites à l'appui de la demande d'une dérogation d'accès aux déchèteries."**

Fait à : ..... "Lu et approuvé",  
signature :

Le : .....

## Formulaire dûment complété, accompagné des justificatifs, à adresser à :

Service Info Collecte ACCM Environnement - Centre Technique Municipal  
7, rue Gaspard Monge - Zone Industrielle sud 13200 Arles

OU par mail à [infocollecte@agglo-accm.fr](mailto:infocollecte@agglo-accm.fr)  
Pour tout complément d'information, N° Info Collecte : 04 84 76 94 00



Communauté d'agglomération  
Cité Yvan Audouard - 5, rue Yvan Audouard - BP 30228  
● 13637 Arles Cedex Tél. 04 86 52 60 00 ● Fax. 04 90 18 43 79  
● Courriel : [lepresident@agglo-accm.fr](mailto:lepresident@agglo-accm.fr) ● Site : [www.agglo-accm.fr](http://www.agglo-accm.fr)  
Communes d'Arles, Boulbon, Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Pierre-de-Mézoargues et Tarascon